



**Sainte-Brigide-
d'Iberville**

Des gens de coeur et de terre

La FLÛTE

BULLETIN MUNICIPAL DE
SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE

20 août 2020

www.sainte-brigide.qc.ca

B-2020-08-42

SÉANCE DU CONSEIL

Veillez prendre note que les séances du Conseil sont à nouveau ouvertes au public. La consigne de distanciation physique de deux mètres permettra d'accueillir un maximum de 8 citoyens lors des séances. Aussi, vous pouvez transmettre vos questions par courriel à direction@sainte-brigide.qc.ca ou bien les déposer dans les boîtes à courrier situées à l'entrée du bureau.

La prochaine séance ordinaire du Conseil aura lieu le mardi 8 septembre à compter de 20 h 00.

La bande audio de la séance ordinaire du 3 août sera disponible sur le site internet de la Municipalité au www.sainte-brigide.qc.ca



SYSTÈME D'ALERTE AUX CITOYENS



Pour être informé par courriel, message texte ou téléphone lors des avis émis par la Municipalité (ex. avis d'ébullition de l'eau), veuillez vous inscrire au www.sainte-brigide.qc.ca en cliquant sur le lien *Alerte aux citoyens* au bas de la page d'accueil. Si vous n'avez pas accès à Internet, vous pouvez téléphoner au bureau municipal au 450 293-7511 pour vous inscrire.

RÉOUVERTURE DE L'AIRE DE JEUX



L'aire de jeux située dans le parc Yves-Larocque est maintenant ouverte.

Afin de respecter les directives émises par le Gouvernement du Québec, les consignes suivantes doivent être suivies :

- Lavez vos mains AVANT l'utilisation de l'aire de jeux
- Apportez vos lingettes et désinfectant
- Portez un masque au besoin
- Évitez les rassemblements
- Gardez une distance de 2 mètres
- Les toilettes, l'abreuvoir et le chalet des loisirs demeurent fermés, apportez vos bouteilles d'eau
- Si vous pensez être atteint de la Covid-19, restez à la maison

Bureau municipal

555, rue Principale
Sainte-Brigide-d'Iberville, Québec J0J 1X0
T. 450 293-7511
F. 450 293-1077
direction@sainte-brigide.qc.ca

Sûreté du Québec 310-4141
ou sur le cellulaire *4141

Compo-Haut-Richelieu 1 800 324-0299
(les électroménagers sont ramassés à votre porte)

Bureau de poste 450 293-1016

Heures d'ouverture

<u>Fermé le lundi</u>	<u>Urbanisme</u>
Mardi au vendredi 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30	Mardi seulement 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

Régie intermunicipale d'incendie
450 347-5376, poste 28

TAXES MUNICIPALES : INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS À 0%

Soucieux de donner un répit aux personnes éprouvées par la situation actuelle, les membres du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville ont adopté la résolution suivante suite à la déclaration d'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement, qui est toujours en vigueur.

Le taux d'intérêt et de pénalité est fixé à 0%, effectif depuis le 13 mars 2020, pour toutes les taxes ou compensations imposées ainsi que pour toutes les créances impayées, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Modes de paiement acceptés des comptes de taxes :

- En ligne, via votre compte bancaire
- Au près de votre institution financière
- Par courrier postal
- Via l'une des boîtes à courrier situées à l'entrée du bureau

SI NOUS AVONS DÉJÀ VOTRE CHÈQUE POSTDATÉ, PRENDRE NOTE QU'IL SERA DÉPOSÉ À LA DATE DU CHÈQUE, SAUF AVIS CONTRAIRE DE VOTRE PART.

VENTES DE GARAGE

Nous vous rappelons que les ventes de garage sont **interdites** jusqu'à nouvel ordre.

BORNE D'INCENDIE

Veuillez prendre note qu'il est strictement interdit d'utiliser les bornes d'incendie pour faire le remplissage de votre piscine ou tout autre usage.

LES AFFAIRES MUNICIPALES

AVIS PUBLIC **D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

Lors de la séance ordinaire tenue le 3 août 2020, le Conseil municipal a adopté le Règlement numéro 2020-451 concernant les nuisances – entretien des terrains.

Extrait du Règlement

Constitue une nuisance et est prohibé :

- 1.1 Le fait, par le propriétaire d'un terrain construit ou en partie construit, de laisser ou tolérer des broussailles et hautes herbes ayant une hauteur supérieure à 20 centimètres.
- 1.2 Le fait, par le propriétaire d'un terrain vacant, de laisser ou tolérer des broussailles et hautes herbes jusqu'à la maturité des graines et de ne pas faucher le terrain à chacune des périodes suivantes, et ce, chaque année :
 - entre le 1^{er} et le 10 juin
 - entre le 10 et le 20 juillet
 - entre le 20 et le 31 août

Le présent article ne s'applique pas aux emplacements utilisés à des fins agricoles à l'exception des parties desdits emplacements où est située une habitation reliée à l'exploitation agricole.

Le présent article ne s'applique pas aux bandes de protection riveraine, aux zones tampons, aux boisés et autres milieux reconnus et protégés par une loi provinciale ou fédérale.

Le Règlement entre en vigueur le jour de publication du présent avis.

Le Règlement peut être consulté au bureau municipal, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville et sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-brigide.qc.ca.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 10^e jour du mois d'août 2020.

Christianne Pouliot
Directrice générale et secrétaire-trésorière

FEUX À CIEL OUVERT – PERMIS DE BRÛLAGE OBLIGATOIRE

La municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville vous rappelle qu'il est obligatoire de présenter une demande de permis de brûlage pour tout feu à ciel ouvert. Ce permis est délivré gratuitement, pour une durée de 7 jours et vous permet de brûler seulement les branches, les feuilles mortes, les souches d'arbres, le bois tronçonné (bûches ou troncs d'arbres). Les matériaux de construction ne sont pas permis. Ceux-ci doivent être apportés dans un écocentre.

Cependant, les feux de joie sont autorisés sans demande de permis.

En tout temps, vous devez vous assurer sur le site de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) qu'aucune restriction ou interdiction a été émise en consultant le www.sopfeu.qc.ca



**RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE**

PRÉVENTION RÉSIDENIELLE 2020 – RAPPEL

Cette année, en raison de la pandémie relative au Covid-19, aucune visite de prévention résidentielle ne sera effectuée par les pompiers dans vos résidences. **Au cours du mois de juillet, vous avez reçu par la poste un « Formulaire de prévention résidentielle » que vous devez remplir, signer et dater.** Une fois complété, retournez-le au bureau de la Régie intermunicipale d'incendie (adresse sur le formulaire) ou déposez-le dans la boîte à courrier de votre bureau municipal.

Si vous avez des questions concernant ce formulaire, n'hésitez pas à communiquer avec Madame Irène King, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie, au 450 347-5376, poste 28.

Nous remercions les nombreux citoyens de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville qui ont déjà complété et retourné leur formulaire. Nous comptons sur la bonne collaboration de chacun afin de recueillir le plus grand nombre possible de formulaires d'ici l'automne.

Votre Service de sécurité incendie vous remercie !



FÊTE DU TRAVAIL

À l'occasion de la Fête du Travail le lundi 7 septembre prochain, aucune modification n'est apportée à l'horaire des collectes. Pour leur part, les écocentres seront tous fermés.

Les bacs doivent être mis en bordure de rue avant 7 h le matin de la collecte. Lors de jours fériés, plusieurs personnes en congé ne sortent pas leur bac. Les camions de collecte ayant moins de bacs à vider lors de leur tournée, la collecte s'effectue plus rapidement qu'à l'habitude.

HERBICYCLAGE : LE GAZON RESTE À LA MAISON!

Saviez-vous que ...Votre gazon coupé est un ENGRAIS NATUREL GRATUIT pour votre sol ?

www.compo.qc.ca/reduire

Compo-Haut-Richelieu Inc. est responsable de la gestion des matières résiduelles pour douze municipalités de la MRC du Haut-Richelieu. Son mandat consiste à orchestrer les services de la manière la plus économique possible, et ce, dans les règles de l'art.

Site internet:
www.compo.qc.ca

Téléphone:
450 347-0299

Courriel:
info@compo.qc.ca



**TRAVAUX D'ASPALTAGE
PISTE CYCLABLE MONTRÉGIADÉ II**



Des travaux d'asphaltage de la piste cyclable Montérégiade II auront lieu du 8 septembre au 2 octobre 2020. Durant cette période, la piste cyclable sera donc fermée aux cyclistes et piétons sur une distance de 4 km, soit entre le rang Double et le rang de Versailles à Mont-Saint-Grégoire.

LES ORGANISMES

LES LOISIRS DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE INC



VOLLEY-BALL

Nous avons le plaisir de vous informer que le terrain de volley-ball situé au parc Yves-Larocque est à nouveau disponible. Toutefois, si vous désirez organiser un tournoi et réserver le terrain, merci de bien vouloir contacter le bureau municipal.

En tout temps, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de respecter les directives de santé publique du Gouvernement du Québec.

LE THÈME POUR L'ANNÉE 2019-2020 EST : LE TRAVAIL INVISIBLE ÇA COMPTE.



Bonjour à vous Mesdames!

Concours renouvellement prix fidélité – 100\$

Le renouvellement de votre carte de membre sera effectué au mois d'août et nous avons envoyé le coupon de tirage inclus dans la revue « Femmes d'ici » en votre nom avec la demande de renouvellement, donc vous n'avez pas à compléter le coupon et nous le retourner pour participer au tirage ou à le poster au siège social de l'AFEAS à Montréal.

Nous tiendrons notre assemblée générale annuelle mercredi le 9 septembre prochain à 16 h 00 au Centre Municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville, apéro et repas seront servis. Comme nous devons tenir compte de la distanciation sociale demandée par le Gouvernement dû à la COVID-19, premièrement pour la disposition de la salle et deuxièmement pour le repas qui vous sera servi selon les normes exigées et pour nous faciliter la tâche lors de la réservation du repas et pour la préparation de la salle, **nous vous demandons de confirmer obligatoirement votre présence au plus tard le 1^{er} septembre prochain.**

Nous comptons sur votre habituelle collaboration.

Merci et Bienvenue à toutes.

Denise Leduc,
Secrétaire et responsable de la publicité
Tél. 450 293-7133
Comité Afeas Ste-Brigide

CERCLE DES FERMILIÈRES DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE



EXCEPTIONNELLEMENT la réunion annuelle aura lieu le deuxième mardi du mois prochain soit le 8 septembre 2020 à 19 h à l'église de la paroisse afin de nous permettre de respecter les règles de distanciation.

Renouvellement de votre carte: Il est temps pour celles qui veulent rester membre de renouveler la carte de membre au coût de 30\$ incluant un abonnement à la revue « L'actuelle ».

Pour celles qui aimeraient se joindre à nous, vous n'avez qu'à communiquer avec Lucie Roy au 450 293-5512.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Tél. : 450 293-4604 *1640



HORAIRE ÉTE

« Ouverture »

<u>Mardi</u>	11 août	10 h 00 à 11 h 30
<u>Mercredi</u>	12 août	19 h 00 à 20 h 30
<u>Samedi</u>	15 août	19 h 00 à 20 h 30

Puis l'horaire habituel s'appliquera...

Reprise de l'horaire régulier

- Un lavage des mains à l'entrée, une distanciation de 2 mètres ainsi que le port du masque sont requis lors de votre passage à la biblio...
- Sur le plancher, des flèches identifieront le sens de la circulation...
- Les enfants sont priés de rester à l'extérieur de la biblio dans la mesure du possible, parents ou bénévoles se feront un plaisir de les servir ...

Les procédures à suivre sont une décision de la Santé publique.

Voici quelques suggestions de lecture :

Romans : L'alphabet inachevé, Femmes sans merci, Miss biblio en fait trop, Éva : Collines de Bellechasse de Marthe Laverdière (jardinière), L'exil vaut le voyage de Dany Laferrière, Rue Principale T. 3 et plusieurs autres...

Documentaires :Globe-trotteuse T.2, Les lunchs, Soupers rapides, Respire! Le plan est toujours parfait, La peau et ses secrets, Rompre avec amour, et...et...

Jeunes :Zac et Zazou au parc des pissenlits, Carlos le dégueux, Pat le chat, Les merveilles de la nature, Passepeur : Qui sera l'amie de Mimi Bouh? Et...

Besoin de bénévoles 2 heures par mois, laissez-vous tenter...Merci

Informations : Messenger Yolande Marcoux, maryolande@live.ca ou 514 247-1314

LA FABRIQUE



CHORALE

Le 6 septembre marque le retour de la chorale à l'église. Après des vacances bien méritées, choristes et musicienne se feront un plaisir de mettre de l'ambiance aux diverses célébrations.

PÈLERINAGE AU CIMETIÈRE DE SAINTE-BRIGIDE

Dimanche 13 septembre après la messe de 10 h 30, vous êtes invités à rendre hommage à ceux et celles qui nous ont quittés. Cette visite sera agrémentée par quelques chants de circonstance. Vous êtes tous les bienvenus!

POUR UN SOURIRE

En voyant un garçon avec un chandail des Canadiens, un jeune de la garderie dit : « Hey! C'est un joueur des Canadian Tire ».

PENSÉE DU MOIS

Elle vous est offerte par le comité de liturgie et Myriam Nadeau au 450 293-4924. Elle est d'Arthur Schopenhauer : « L'homme ordinaire ne se préoccupe que de passer le temps, l'homme de talent que de l'employer ».

INSCRIPTION AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE



Le Club de Patinage Artistique de St-Césaire à Marieville !

Le CPA St-Césaire t'offre la chance de participer à la saison du Mini-Glace, du Patinage Plus, du Semi-Privé ou du Patinage STAR et du cours aux Adultes! Viens apprendre en t'amusant et faire des cours thématiques. Ce sera une saison inoubliable!

Début : 8 septembre 2020

MINI-GLACE (3 À 5 ANS)

Le programme Patinage Plus pour les tout-petits, 3 à 5 ans. Apprentissage des habiletés fondamentales basé sur le jeu.

Le samedi de 9 h 05 à 10 h 00.

PATINAGE PLUS

Programme national de perfectionnement des habiletés de base du patinage : déplacement avant, déplacement arrière, virage, pirouette, arrêt et saut. Apprentissage progressif et logique en groupe sous les directives d'un entraîneur professionnel certifié et d'assistants de programme.

Le samedi de 10 h 00 à 10 h 55.

PATINAGE STAR SEMI-PRIVÉ

Cours semi-privé pour les patineurs étape 5 et plus et les patineurs STAR.

Le samedi de 9 h 05 à 10 h 00 et le dimanche de 9 h 15 à 10 h 00.

PATINAGE STAR

Le mercredi de 16 h 30 à 18 h 00, le vendredi de 15 h 30 à 17 h 00, le samedi de 7 h 00 à 8 h 55 et le dimanche de 7 h 00 à 9 h 05.

DEMI-SAISON

Programme de mi-saison disponible pour le groupe de Mini-Glace à partir de janvier 2021.

Inscriptions Mardi 18 août 2020 – Maison des Loisirs de Marieville - de 17 h 00 à 20 h 00
Mercredi 19 août 2020 – Maison des Loisirs de Marieville – de 9 h 00 à 16 h 30
2005, rue Du Pont Marieville

Inscriptions Date à Confirmer - Complexe Sportif de St-Césaire – Heures à Confirmer
1009, Avenue St-Paul, St-Césaire

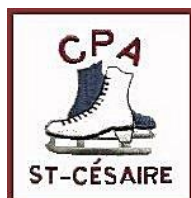
Pour informations, contactez dès maintenant :

Johanne Goos : 450 293-5858

Brigitte Beaudry : 450 521-6444

Marie-Josée Langlois : 514 949-4016

Sophie Robert : 450 775-1216



Visitez notre page Facebook pour les développements!

REDOUBLONS D'EFFORTS POUR SÉCURISER LES PISCINES RÉSIDENIELLES



La 27^e Semaine nationale de prévention de la noyade se déroule jusqu'au 25 juillet. Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, de nombreux citoyens ont fait l'acquisition d'une piscine. C'est pour cette raison que le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) sollicite votre collaboration pour inviter la population à redoubler de prudence et à respecter le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles.

La vigilance et la mise en place de mesures visant à limiter l'accès aux piscines, notamment aux jeunes enfants, sont particulièrement importantes cet été. En effet, des milliers de propriétaires de piscine passeront la saison estivale à la maison, soit pour leurs vacances ou soit pour y effectuer du télétravail.

Notons que toutes les piscines installées depuis le 31 octobre 2010, qu'elles soient creusées, semi-creusées ou hors terre, doivent respecter les normes du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles.



L'équipe de coordination de la campagne de sensibilisation sur la
cohabitation harmonieuse de la zone agricole en Montérégie

Ensemble en
Montérégie

COHABITATION HARMONIEUSE DE LA ZONE AGRICOLE EN MONTE RÉGIE « NOTRE CAMPAGNE, UN MILIEU DE VIE À PARTAGER »

La Montérégie est la deuxième région administrative du Québec la plus peuplée, mais aussi celle qui compte le plus grand nombre d'entreprises agricoles, soit plus de 7 000, ce qui représente le quart des exploitations agricoles du Québec. On y retrouve des productions végétales, laitières, avicoles, porcines, ainsi qu'une grande concentration de productions de légumes.

Le climat y est plutôt doux, l'eau est disponible pour l'irrigation et surtout, la région contient de bonnes terres, ce qui en fait « le garde-manger du Québec ». De plus, le dynamisme et l'innovation du milieu agricole et agroalimentaire ont permis de mettre en place de nombreuses activités agrotouristiques, kiosques à la ferme, propositions d'autocueillette, marchés publics et distributions de paniers de fruits ou de légumes frais. Le contact direct entre consommateurs et producteurs est ainsi facilité.

Mais il n'est pas rare de voir surgir certains conflits « de voisinage ». Car, en plus d'être un espace de production, la zone agricole est aussi un milieu de vie. Une grande partie des résidents ne sont pas des exploitants agricoles, et ce « tissage social » peut faire naître certains accrochages.

C'est pour cette raison que l'UPA de la Montérégie, 13 MRC et l'agglomération de Longueuil, avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), ont décidé de lancer une campagne de sensibilisation à la cohabitation harmonieuse en zone agricole. En abordant différentes thématiques, telles que le bruit, les odeurs, le partage de la route, la santé des sols, les pesticides et l'eau, ce projet d'envergure régionale propose de démystifier les croyances, d'atténuer les contrariétés et d'aborder les enjeux liés au travail agricole. L'objectif est de favoriser le vivre ensemble et le dialogue entre les producteurs agricoles et les résidents.

Retrouvez les différents thèmes dans vos prochains bulletins.



PETITES ANNONCES



AUTO-CUEILLETTE ÉTÉ 2020

CAMERISE : Après la Saint-Jean-Baptiste – Jusqu'au 15 juillet

FRAMBOISE : 6 juillet jusqu'à la fin de la récolte

AMÉLANCHIER : Début août

ARONIA : Fin septembre

Note : Il est préférable de téléphoner avant de vous déplacer : 450 306-6007

Les Jardins d'Odina
1018, rang de la Rivière Est
Sainte-Brigide-d'Iberville

Cherche homme ou femme pour faire des box (chevaux) le matin ou le soir, idéal pour personnes à la retraite ou étudiant. Tél : 514-773-6012 ou 514-984-4553.

CONSTRUCTION GIGUÈRE : Entrepreneur général. Construction neuve – Rénovation – Commercial. Pour tous vos travaux, Jean-Philippe au 450 545-6330.

POUR SOUMETTRE UNE ANNONCE

Le bulletin municipal est publié et distribué la 3^e semaine de chaque mois. Si vous souhaitez présenter une annonce pour offrir des services, des activités, etc., vous n'avez qu'à transmettre vos textes ainsi que votre paiement au plus tard le mercredi précédant la semaine de la publication. Il suffit de faire parvenir vos fichiers par courriel (si possible en format Word) à info@sainte-brigide.qc.ca ou d'apporter vos textes en personne au bureau municipal.

Prix selon le format :

la ligne	1 \$
½ page	20 \$
1 page	40 \$



DATES À RETENIR

Prochaine séance du conseil municipal

Le mardi 8 septembre 2020 à 20 h 00 à la salle du Conseil (sous-sol) au 555, rue Principale. Vous pourrez accéder à la salle à compter de 19 h 55.

Prochaines séances du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont- Saint- Grégoire et Sainte- Brigide- d'Iberville

Le mardi 15 septembre 2020 à 19 h 45 (séance extraordinaire pour adoption du budget 2021) et à 20 h 00 (séance ordinaire) à la salle du Conseil municipal de Mont-Saint-Grégoire située au 1, boulevard Frère-André.

Prochaine réunion du comité des Loisirs

La prochaine réunion du comité des Loisirs aura lieu le **mercredi 16 septembre 2020**.

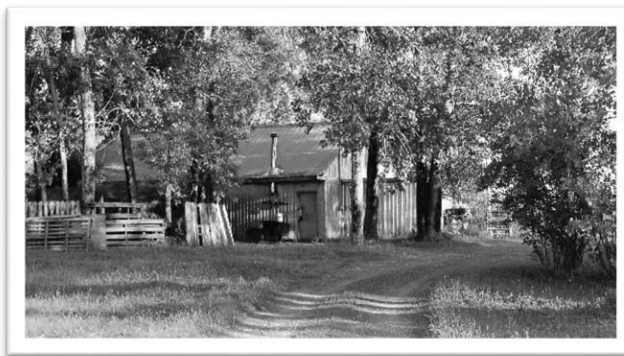
Prochaine parution de La Flûte : Le jeudi 17 septembre 2020

La date limite pour faire parvenir vos annonces est **le mercredi 9 septembre 2020 avant 16 h 00**. Vous pouvez apporter vos annonces au bureau municipal avec votre paiement ou nous les faire parvenir par courriel à info@sainte-brigide.qc.ca en format Word. Informations : 450 293-7511.

LES MINUTES DU PATRIMOINE. *Un dépotoir à Sainte-Brigide.*

Nos grands-parents mettaient leurs ordures ménagères, alias « vidanges », dans un baril au fond de la cour. Une fois le baril rempli, ils le transféraient dans leur tombereau et allaient le vider à l'orée de la forêt au fond de leur ferme. Il est permis de croire que le tas de déchets était le rendez-vous de toutes les vermines, grosses et petites, de dix milles à la ronde. C'était à cet endroit et par ces « individus » que se faisaient le triage et le recyclage des ordures ménagères. Aujourd'hui, les contribuables les déposent dans des bacs différents selon la nature des choses qui ne sont plus utiles. Autre temps, autres mœurs, citerait le philosophe.

En 1956, alors que Joseph-Émile Bonvouloir était maire, le conseil municipal a décidé d'acheter un terrain pour en faire le dépotoir municipal. Ce terrain est situé sur la montée des Écossais, entre cette route et la *Garnison militaire*, à l'endroit où débouche le rang du Vide. Ce terrain n'était pas loin d'avoir 50,000 pieds carrés de superficie. Aujourd'hui, on le désigne sous le nom de site d'enfouissement même s'il fut fermé sous une ordonnance du gouvernement provincial.



Terrain de l'ancien dépotoir

Pendant plusieurs années, tout le monde pouvait aller y déposer ses déchets. On y avait creusé une fosse, et un bulldozer y poussait les ordures et les recouvrait de terre de temps à autre. Il n'est donc pas étonnant de voir sur un terrain un monticule sur lequel on a construit une écurie. Le 6 juillet 1981, le conseil municipal a décidé de vendre ce terrain comme le prouve l'extrait suivant du procès-verbal : « *Après avoir pris connaissance des offres obtenues pour la vente du terrain du dépotoir, 3 offres : M. Jacques Landry \$16,000, Henri Deit \$20,000, Napoléon Hamilton \$28,000, il est proposé par Gilles Giroux secondé (sic) par Michel Lemaire et résolu d'accepter l'offre de M. Napoléon Hamilton de lui vendre ledit terrain pour la somme de \$28,000.* »

L'acte de vente fut signé par Jean-Paul Lasnier, maire, Claude Neveu, secrétaire-trésorier, devant le notaire Gilbert Denicourt avec la mention « *Ne varietur* », c'est-à-dire sans possibilité de changement.

Par la suite, le 14 mai 1992, Napoléon Hamilton a vendu le terrain à Mme Anne-Marie Tremblay. Le contrat fut fait devant le notaire Rémi Pageau. Mme Tremblay a donné le terrain à Benoît Gauthier, le 22 décembre 2016.

La collecte des ordures ménagères

Au temps de nos grands-parents, personne n'aurait cru qu'un jour, en campagne, on aurait alloué un contrat à un entrepreneur pour se soulager des ordures ménagères. Ce fut pourtant sous la pression de la nécessité d'hygiène qu'en 1966, lors d'une assemblée, que le conseil municipal a décidé de faire faire la collecte des ordures ménagères du village par Monsieur Boucher de Saint-Césaire au prix de \$500 pour l'année en commençant le 12 février pour se terminer à la même date en février 1967 : « *Pour ce prix, Monsieur Boucher devra ramasser les vidanges (sic) de toutes les maisons du village le samedi matin vers huit heures.* ».

Luc Lewis. Sources : procès-verbaux de la municipalité et Division d'enregistrement – IBERVILLE - No 113925 et no 239935. Août 2020.

VISITEZ LE SITE DE LA SOCIÉTÉ: PATRIMOINESAINTE-BRIGIDE.ORG